APLS

Association
des propriétaires
du lac des Sittelles

Rapport de la consultation sur les grandes embarcations du domaine du lac des Sittelles

Décembre 2022

Table des matières

Introduction 1
Un grand nombre de répondants 1
Des répondants qui ont une grande embarcation 2
À quoi servent ces grandes embarcations? 2
Je suis un riverain et je n'ai pas une grande embarcation 3
Quelles sont les activités pratiquées par les propriétaires au lac des Sittelles? 4
Une durée maximale d'immobilisation pour les grandes embarcations ? 4
Un minimum de distance des rives et plages s'il vous plaît! 6
Mais quelle serait la distance minimum à considérer? 6
Des situations non sécuritaires vécues par les usagers du lac 6
Y a-t-il eu un moment auquel votre activité a été perturbé par une grande embarcation? 9
Interdire la navigation des embarcations motorisées dans la partie peu profonde du lac? 9
On interdit l'ajout additionnel de grandes embarcations au lac des Sittelles ? 10
Des commentaires de la part des répondants! 10
Une conclusion 11
ANNEXES 13
Annexe A. Les 81 commentaires recueillis (tels qu'écrits par le répondant) 14
Annexe B Les répondants 24

Introduction

Le 26 février 2022 dernier, le conseil d'administration de l'Association Des Propriétaires du lac des Sittelles a adopté un moratoire interdisant l'ajout de grandes embarcations sur le lac des Sittelles (y compris l'étang Holland) pour lui permettre de consulter les propriétaires afin de mieux comprendre les enjeux entourant les grandes embarcations (quai mobiles et pontons) et l'ajout de celles-ci sur le lac des Sittelles.

Quant au questionnaire pour la consultation, celui-ci a été adopté par le conseil d'administration le 30 septembre 2022 et ainsi nous avons procédé à la consultation.

L'objectif de la consultation, qui s'est tenue du 3 au 31 octobre, était principalement de recueillir des données et de l'information objective à partir du point de vue des propriétaires du lac des Sittelles, relativement à la navigation de ces grandes embarcations sur le lac et de comprendre leurs effets sur les autres usagers du lac (kayakistes, nageurs, usagers des plages, etc.), les propriétaires riverains et sur l'environnement (partie profonde et peu profonde). La consultation était ouverte à tous les propriétaires d'un terrain, maison principale ou secondaire sur le territoire du domaine écologique du lac des Sittelles.

Au moment, de procéder à la consultation, nous avions dénombré 15 quais mobiles et 10 pontons qui étaient déjà déployés sur le lac des Sittelles avant le moratoire.

Tous les avis reçus durant la consultation ont été lus afin d'en extraire les énoncés jugés significatifs en regard des objets de la consultation.

Un grand nombre de répondants

Le questionnaire de la consultation a été complété par 171 propriétaires du domaine écologique du lac des Sittelles. Nous en profitons ici pour remercier sincèrement les 171 propriétaires d'avoir participé à cette consultation pour le bien de la collectivité du domaine écologique du lac des Sittelles.

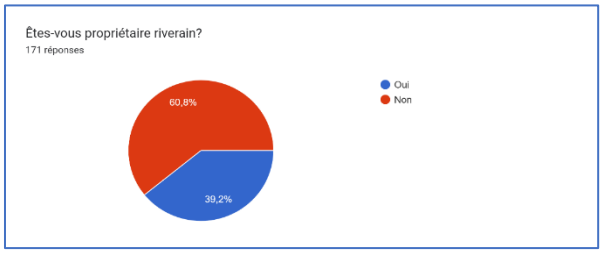

Des 171 propriétaires, 104 sont des propriétaires non riverains alors que 67 sont riverains au lac des Sittelles. Considérant qu'il y a plus de 400 habitations construites au lac des Sittelles et qu'approximativement 50% des propriétaires ont répondu, la proportion 60 :40 non riverain : riverain nous

indique qu'il y a une bonne représentation des 2 types de propriétaires au lac des Sittelles dans cette consultation.

Des répondants qui ont une grande embarcation

Des 67 propriétaires riverains qui ont participé à la consultation, 34.3% possèdent une grande embarcation (Pop. 23) et 65.7% ne possèdent pas de telles embarcations (Pop. 44).

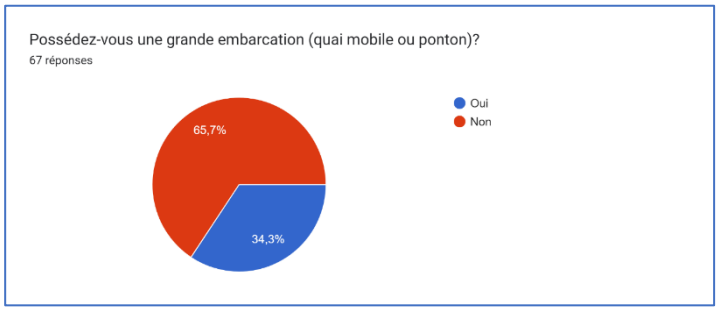

Durant l'été 2022, un inventaire physique du nombre de grandes embarcations au lac des Sittelles a été effectué et nous a indiqué qu'il y avait, à ce moment, 25 grandes embarcations sur le lac des Sittelles.

Nous pouvons ainsi déduire que 92% (23/25) des riverains avec une grande embarcation ont participé à la consultation.

À quoi servent ces grandes embarcations?

La consultation nous permet aussi de mieux comprendre l'utilisation que les propriétaires font avec une grande embarcation. Bien entendu, un tel type d'embarcation peut servir à plusieurs types d'utilisation, d'où la possibilité dans la consultation de sélectionner plusieurs utilisations préétablies. Il était aussi possible, pour un propriétaire, de spécifier d'autres usages que nous n'avions pas inclus dans la sélection.

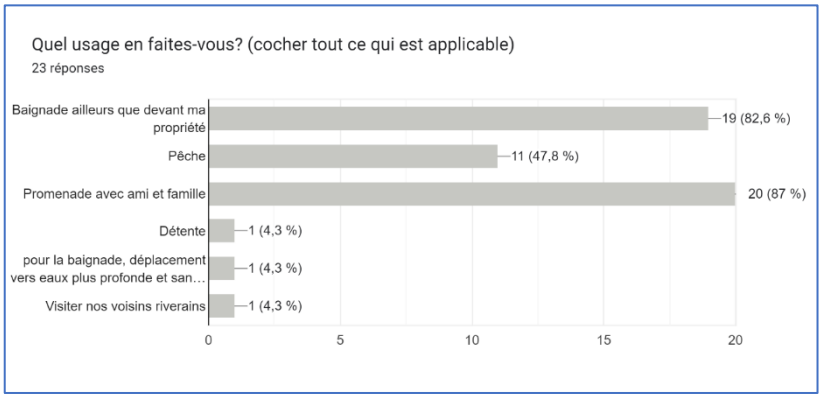

Il en ressort 3 utilisations principales soit :

i) La baignade ailleurs que devant la propriété du propriétaire de la grande embarcation,

ii) La promenade

et, dans une moins grande proportion

iii) La pêche.

Je suis un riverain et je n'ai pas une grande embarcation

Des 67 propriétaires riverains qui ont participés à la consultation, 44 propriétaires n'ont pas de grandes embarcations soit 65.7%. Il est ainsi d'autant plus important de demander si certains propriétaires riverains envisageraient de faire l'acquisition dans le futur.

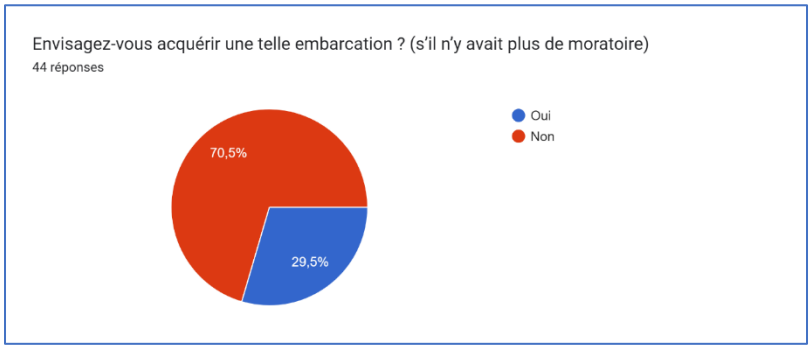

On note ici que **<u>70.5% des propriétaires riverains sans grandes embarcations ne considèrent pas acquérir</u>** une grande embarcation (Pop. 31) **<u>alors que 29.5% le considère</u>** (Pop. 13).

Des 13 propriétaires qui considèrent faire l'acquisition d'une grande embarcation, près de 70% des propriétaires riverains souhaiteraient faire l'acquisition d'une grande embarcation entre 1 et 2 ans (Pop. 9) alors que les 4 autres le ferait dans 2 et plus.

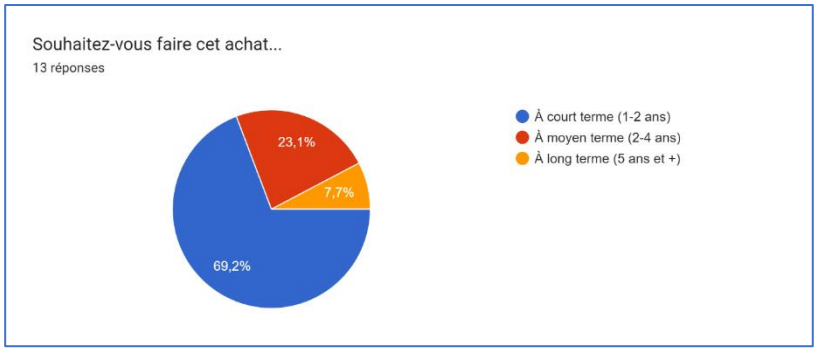

Ainsi, en prenant compte de la population de grandes embarcations déjà déployées sur lac des Sittelles, ceci nous indique que le potentiel d'agrandissement de la flotte de grandes embarcations au lac des Sittelles serait, **<u>au minimum, de 52% soit de 25 à 38 grandes embarcations.</u>**

Quelles sont les activités pratiquées par les propriétaires au lac des Sittelles?

La consultation nous a permis de répertorier, selon les 171 répondants, les activités qui sont pratiquées au lac des Sittelles avec ou sans embarcations. L'objectif est de bien comprendre les enjeux de cohabitation entre les usagers avec ou sans embarcations de tout type.

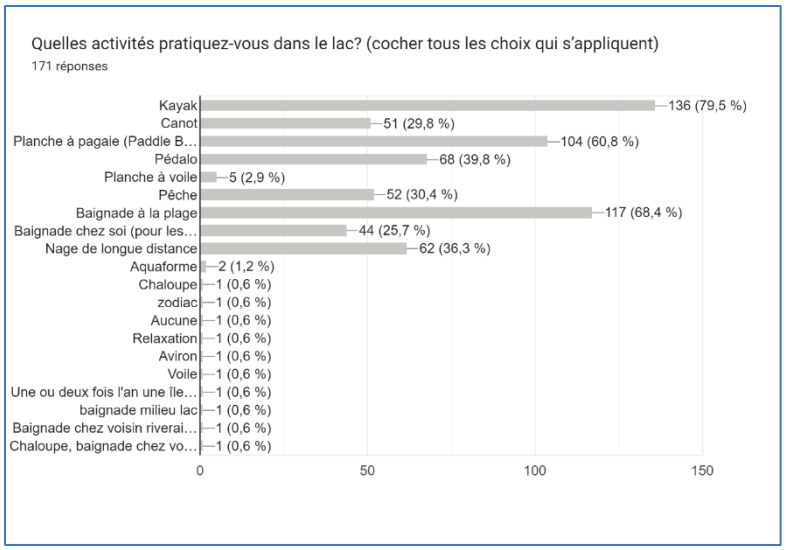

Ainsi, on y note ici qu'il y un grand nombre de propriétaires qui utilisent de petites embarcations (kayak, planche à pagaie, Canot, etc.) et que la baignade de façon générale se fait à la plage, et que **pour 44 propriétaires riverains la baignade se fait chez soi (soit 66%)**. Les données fournies par les propriétaires indiquent aussi que plusieurs d'entre eux sont des nageurs de longue distance au lac.

Une durée maximale d'immobilisation pour les grandes embarcations ?

Les propriétaires du lac des Sittelles vivent des expériences différentes en rapport aux grandes embarcations, selon qu'ils soient des riverains profitant du lac chez eux, lorsqu'ils effectuent des activités nautiques (nage, baignade, etc.) ou simplement se prélassent sur les plages. Ainsi, une première question se pose, est-ce que l'immobilisation d'une grande embarcation sur le lac nuit ou pas à la poursuite d'activité, la tranquillité, la vie privée, etc.

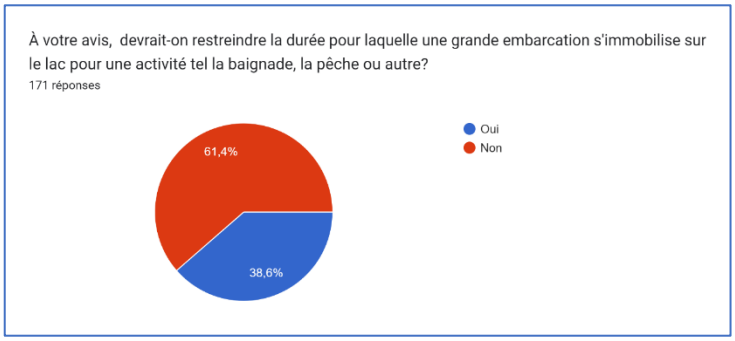

Selon l'avis des usagers du lac des Sittelles relativement aux grandes embarcations qui se déplacent sur le lac, 61.4% des répondants indiquent qu'ils ne croient pas nécessaire de restreindre la durée d'immobilisation d'une telle embarcation (Pop 105) versus 38.6% (Pop. 66).

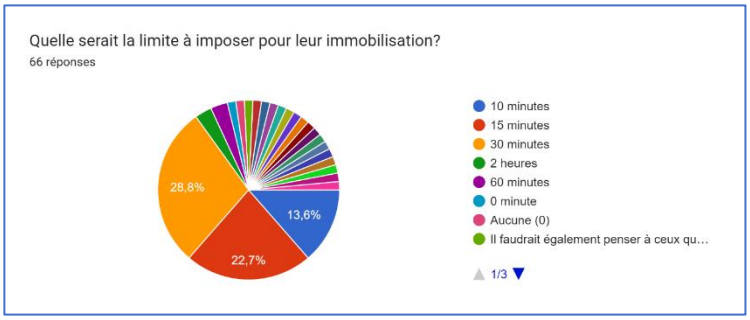

De la part des répondants (Pop. 66) qui ont répondu positivement à restreindre la durée pour laquelle une grande embarcation s'immobilise, On note ici que la majorité préconise entre 10 et 30 minutes.

On note aussi certains commentaires des répondants qu'il est pertinent d'ajouter ici soit :

i) Ne pas permettre l'immobilisation de plusieurs grandes embarcations au même endroit pour éviter les rassemblements et de créer de grandes plateformes sur le lac

ii) Lorsque la pêche est pratiquée spécifiquement par les passagers de la grande embarcation, il serait préférable que la grande embarcation demeure immobile pour éviter qu'un nageur de longueur distance se retrouve dans le fil (hameçon) des lignes à pêche

iii) Une distance minimale des rives doit être respectée si la grande embarcation s'immobilise

iv) Pas d'immobilisation devant les plages.

v) Une grande embarcation ne devrait pas être immobilisée et laissée sans surveillance sans être occupée par ses occupants et son propriétaire, à un endroit autre sur le lac que lorsqu'amarrée à son port d'attache sur la rive

Un minimum de distance des rives et plages s'il vous plaît!

Nous avons demandé aux 171 répondants s'ils étaient d'avis que les grandes embarcations circulent à un minimum de distance des rives (tout comme les plages) pour éviter de violer l'intimité des propriétaires riverains et pour la sécurité des utilisateurs des plages

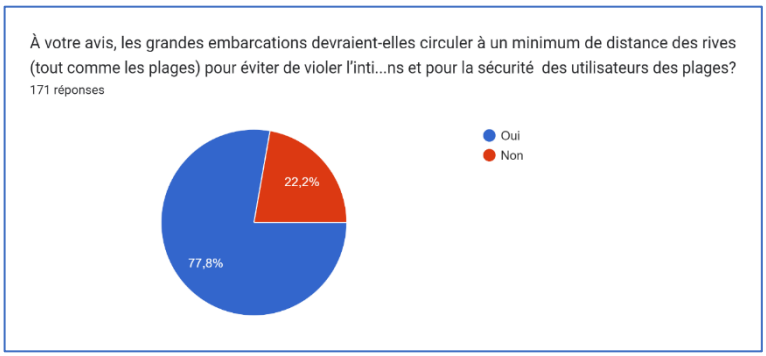

Très favorablement, 77,8% des répondants sont d'accords pour que les grandes embarcations circulent à un minimum de distance des rives. (Pop. 133)

Mais quelle serait la distance minimum à considérer?

La réponse provient des 133 répondants favorables à une distance minimum pour la circulation des grandes embarcations.

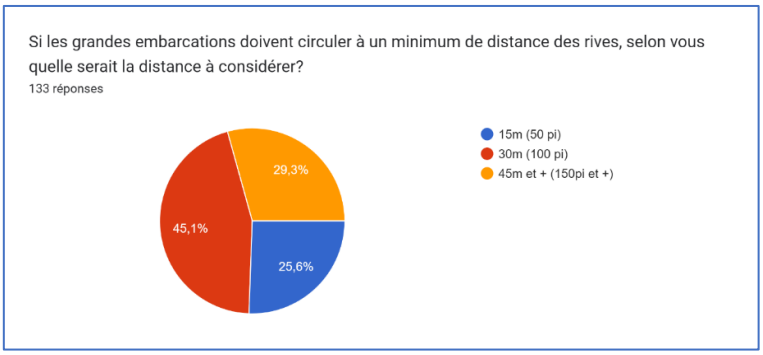

Selon l'avis de plus de 70.7% des répondants (Pop. 60), la distance minimum pour la circulation à distance des rives (et plages) pour les grandes embarcations se situe entre 15m(50pi) et 30m (100pi).

Des situations non sécuritaires vécues par les usagers du lac

La consultation a permis de récolter quelques situations jugées non sécuritaires ou dangereuses vécues par les usagers du lac. Nous noterons ici qu'il y a eu 18

répondants sur 171 qui ont indiqués avoir été témoin d'une situation non sécuritaire ou dangereuse.

Bien que le nombre soit 10.5%, les propriétaires de grandes embarcations comprendront que chaque situation doit être prise en compte et comprise pour éviter que celles-ci se (re)produisent dans le futur et assurer un environnement sécuritaire pour les usagers du lac. Il est important de noter que certaines de ces situations, à notre avis, s'appliquent aussi, aux plus petites embarcations motorisées (i.e. chaloupe ou autre avec moteur électrique).

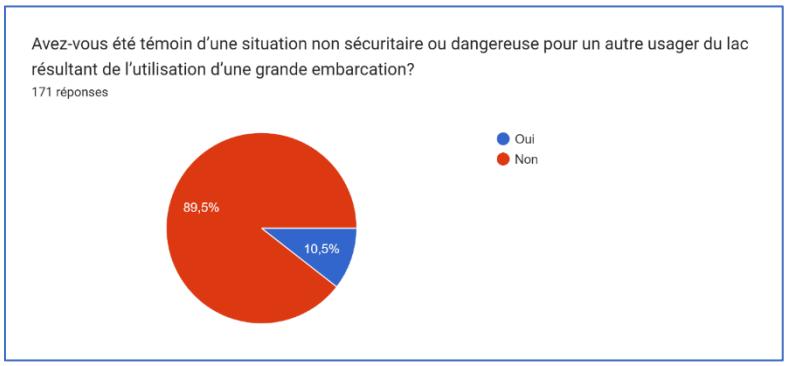

Nous notons entre autres dans les commentaires des répondants :

- Une grande embarcation qui passe très près des kayaks
- Un opérateur d'un quai flottant qui ne fait aucunement attention et ne voit pas les nageurs ou qui navigue trop près des nageurs ce qui est très dangereux
- Une petite embarcation d'un enfant qui, ayant fait une manœuvre pour éviter une grande embarcation a renversé.
- La vitesse d'une grande embarcation versus celle d'un kayakiste
- Les nageurs, qui pour éviter un quai flottant en mouvement, doivent changer de direction, faire le tour ou arrêter de nager se faisant couper le chemin et ce,

même si dans un cas, le nageur est plus visible avec un accompagnateur en pédalo

- Les occupants d'un quai flottant en circulation qui ne portent pas le gilet de sauvetage
- Plusieurs petites embarcations amarrées au quai flottant qui lui est en mouvement et qui bloque le passage d'autres kayakistes
- Le conducteur (et les occupants) du quai flottant en mouvement ne sont pas attentifs et ne regardent pas ce qui se passe autour
- Difficile de contourner ces embarcations dans les bras d'eau étroit (de/vers la Plage 1) et qui ne cèdent pas toujours le passage.
- Un pêcheur sur un ponton circulant trop près d'un nageur
- Un grand nombre d'occupants pour la capacité de l'embarcation
- Un ponton qui arrive rapidement vers la plage et qui encombre de l'espace de circulation à la plage

Une cohabitation harmonieuse entre les nageurs, petites embarcations (motorisés ou non) et les grandes embarcations sur le lac des Sittelles est cruciale pour que tous puissent profiter et pratiquer les activités nautiques au lac des Sittelles.

Il apparaît que plusieurs situations vécues par les usagers peuvent être évitées par les opérateurs des grandes embarcations en s'assurant d'une attention de tout instant durant l'opération de la grande embarcation afin de céder le passage et éviter de passer près des nageurs et petites embarcations avec ligne à pêche tendues. Finalement, l'opérateur a la responsabilité de s'assurer que chaque occupant porte une veste de flottaison durant l'opération de la grande embarcation (et, en fait, pour toute embarcation motorisée).

Au Canada, un opérateur qui conduit une embarcation motorisée doit également détenir une preuve de compétence (Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP)) qui indique qu'il connaît les règles de base et qu'il sait conduire son embarcation en toute sécurité. La preuve de compétence la plus courante est la carte de conducteur

d'embarcation de plaisance. On peut se la procurer en suivant un cours de sécurité nautique en personne ou en ligne.

Y a-t-il eu un moment auquel votre activité a été perturbé par une grande embarcation?

Sans que la situation soit dangereuse ou non-sécuritaire, 38 répondants ont répondu par l'affirmative que leur activité a été perturbé par une grande embarcation alors que 137 répondants n'ont pas vécu une telle situation.

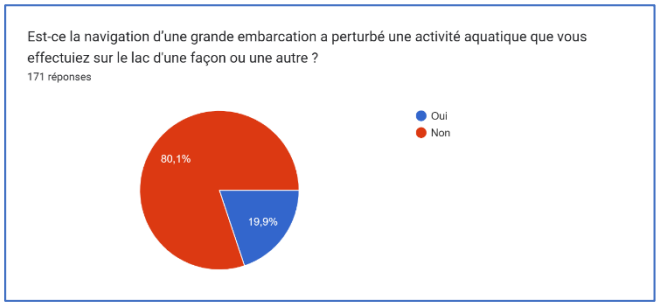

La majorité des cas répertoriés sont durant la baignade (31 cas) et l'utilisation de petites embarcations non motorisées telles les kayaks et la planche à pagaie (20 cas).

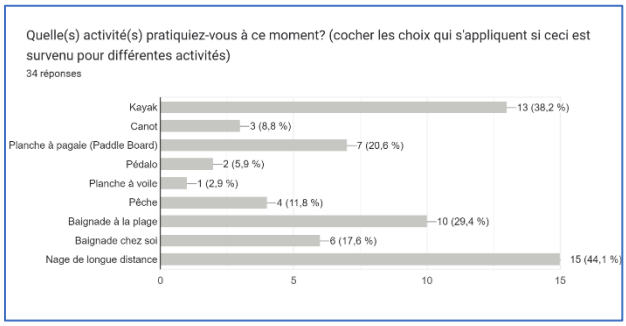

Nous n'avons pas demandé plus de détails sur la situation telle quelle mais il important de noter qu'il y a un plus grand nombre de répondants au total qui soulèvent que leur activité a été perturbée et qui implique une grande embarcation.

Interdire la navigation des embarcations motorisées dans la partie peu profonde du lac?

La réponse nous apparaît très claire, 100 répondants sont en accord et à leur avis, la navigation par des embarcations propulsées par moteur électrique devrait y être interdite. Nous avons aussi noté avec cette question que, au-delà des 100 répondants, 12 répondants se sont identifiés comme propriétaires riverains de ce secteur et 59 sont d'avis de ne pas empêcher la navigation avec les embarcations propulsées par moteur dans le secteur. Notez que la question indiquait bien l'intention de permettre aux riverains de ce secteur d'y naviguer avec une embarcation motorisée pour se rendre et naviguer dans la partie plus profonde du lac.

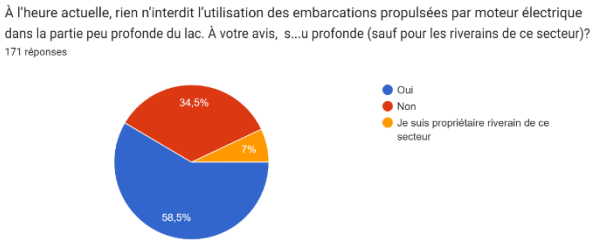

On interdit l'ajout additionnel de grandes embarcations au lac des Sittelles ?

Collectivement, plus de 104 répondants (soit 60.8%) sont en accord d'interdire, par règlement, l'ajout de grandes embarcations sur le lac des Sittelles. De ce nombre, 22 répondants sur les 67 qui se sont déclarés propriétaires riverains sont aussi en accord.

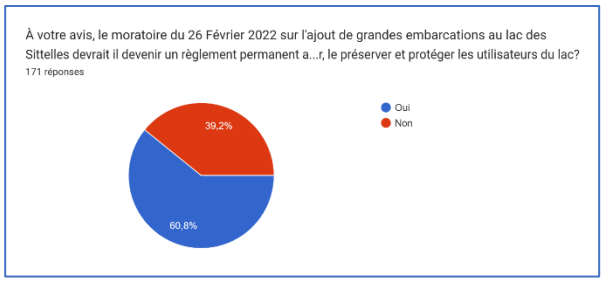

De plus, certains répondants, ont indiqué leur désir de règlementer l'introduction d'embarcation propulsée par moteur électrique tel les motomarines, planche de surf propulsée, etc. Nous tenons ici à les rassurer car il y a déjà en place un règlement qui banni tout type de moteurs (essences, électriques, etc.) sur le lac des Sittelles. Seul un moteur électrique de faible puissance et son embarcation, qui ne crée pas de sillons ou de vagues, dûment enregistré auprès de l'APLS est permis.

Des commentaires de la part des répondants!

La consultation a permis de recueillir plusieurs commentaires de la part des répondants. Nous vous en présentons une synthèse. Vous trouverez l'intégrale des commentaires dans l'annexe A.

Les principaux thèmes récurrents qui se retrouvent dans les commentaires sont :

i. La navigation à distance des rives et des plages c'est sensé, s'il y a un minimum pour la navigation à distance des rives et des plages, celle-ci doit s'appliquer pour tous les types d'embarcations
ii. La petitesse du lac versus le nombre grandissant de baigneurs et d'embarcations nautiques
iii. Permettre une dérogation de navigation pour les riverains du secteur peu profond du lac avec embarcation motorisée
iv. Les nageurs ne portent pas toujours un ballon de nage qui permet de les identifier à distance sur le lac
v. De façon générale, les opérateurs de grandes embarcations sont respectueux des autres usagers du lac
vi. C'est moratoire qui s'applique seulement, en principe, aux propriétaires riverains vu que les autres propriétaires ne peuvent mouiller et amarrer une grande embarcation au lac.

vii. Éviter les rassemblements de plusieurs grandes embarcations et autres sur le ou, au milieu du lac
viii. Une grande embarcation permet à une personne à mobilité réduite de faire une activité sur le lac
ix. Limiter la grandeur permise pour une embarcation sur le lac des Sittelles
x. Le lac des Sittelles est actuellement sous pression du fait de la population toujours grandissante
xi. Interdire l'ajout de grandes embarcations versus permettre l'ajout d'un nombre très restreint sur une ou plusieurs années
xii. Bruit et musique provenant d'une embarcation immobilisée devant la propriété d'un autre riverain.
xiii. Quel impact a réellement une grande embarcation sur l'environnement du lac
xiv. L'importance d'un opérateur de détenir son brevet d'opérateur nautique.

Une conclusion

Cette consultation nous permet de mieux saisir les enjeux entourant les grandes embarcations.

Généralement, sauf dans quelques cas, les répondants de la consultation sont d'avis que les opérateurs des grandes embarcations sont respectueux des autres usagers du lac. Cependant, de par sa dimension, une grande embarcation demande une attention de tout instant de ses opérateurs pour prévenir les situations non sécuritaires avec les autres usagers du lac spécialement les baigneurs ainsi que les usagers de petites embarcations.

Selon l'avis des répondants, une grande embarcation qui s'immobilise n'est pas un enjeu bien que l'on doive considérer assurer une immobilisation à distance de la rive et des plages et, possiblement une durée maximale d'immobilisation. De fait, plusieurs ne voient pas d'un très bon œil, la possibilité que de grandes embarcations se rassemblent et s'immobilisent ensemble en un endroit sur le lac. Certains suggèrent même de limiter la longueur des embarcations sur le lac des Sittelles.

Pour plusieurs, une grande embarcation qui navigue à faible vitesse n'a pas de grand impact sur l'environnement (érosion des berges) du fait qu'il y a peu de sillons et de vague. Cependant, naviguer dans la partie peu profonde du lac apparaît comme ayant un grand impact pour la plupart. Ceci s'applique autant aux petites qu'aux grandes embarcations motorisées. De plus, le fait d'ancrer et retirer l'ancre d'une embarcation immobilisée, selon certain, aurait un impact sur le mouvement de sédiments et d'algues, mais qui serait moindre.

La consultation a aussi permis de récolter un certain nombre de suggestions offrant des alternatives pour adresser l'enjeu de la cohabitation des usagers et des embarcations sur le lac ainsi que la nécessité de gérer le nombre grandissant d'embarcations détenus par les propriétaires du lac des Sittelles. Ces suggestions seront analysées plus en détail pour en déterminer l'applicabilité et la faisabilité.

Finalement, la majorité des répondants reconnait que le lac des Sittelles est un petit lac et qu'il est déjà sous pression avec l'ajout de nouveaux résidents dans le domaine. Ils reconnaissent aussi que l'ajout de grandes embarcations ne peut qu'encombrer d'autant plus le lac, spécialement dans les périodes de pointe et, sont d'avis qu'il serait sage de ne pas permettre dorénavant, aux propriétaires, l'ajout de grandes embarcations sur le lac.

ANNEXES

Annexe A. Les 81 commentaires recueillis (tels qu'écrits par le répondant)

1. SI on limite la distance des grandes embarcations par rapport à la rive, il faut faire la même chose pour toutes les embarcations.
2. Nous sommes riverains du ruisseau entre l'étang et le lac. Il ne faudrait pas restreindre l'accès au lac pour les riverains de ce ruisseau. De plus, j'ai inscrit « non » pour restreindre les grandes embarcations, mais c'est pour les riverains. Par contre je crois que le règlement devrait clarifier que toute personne non riveraine ne peut avoir ce genre d'embarcation. Aussi, le règlement devrait statuer sur l'interdiction des motos marines électriques et ce, le plus rapidement possible avant que ça en devienne un enjeu car certains vont vouloir s'en procurer et essayer ça.
3. C'est malheureux, il y a toujours du monde qui exagère; c'est pourquoi nous devons nous doter de règlements pour restreindre de telles embarcations.
4. Avec l'augmentation du nombre de propriétaires, l'augmentation du nombre de baigneurs et d'embarcations nautique, je suis d'avis de restreindre la pratique, voire annuler, la présence des grandes embarcations, ceci par mesure de sécurité.
5. Bonjour à vous, Je m'entraîne pour des triathlons et je nage fréquemment dans le sac avec uniquement une bouée de natation. Lorsque je nage, c'est le Samedi et le dimanche, soit les journées les plus achalandées sur le lac et je ne ne me suis jamais senti en danger en raison des embarcations propulsées par moteur sur le lac (quais flottants et pontons). Mis à part l'absence de danger, le nombre d'embarcations n'est aucunement trop élevé, puisque tous et chacun peuvent circuler très aisément de manière lente pour se promener sur le lac. Par ailleurs, compte tenu de la présence de nombreux sédiments dans la partie peu profonde du lac, il serait préférable d'accorder une dérogation aux propriétaires riverains qui s'y retrouvent, puisque l'accès à l'eau n'est pas le même pour ces personnes. En effet, aucun d'entre ces propriétaires ne peut partir de son quai à « pieds » ou en nageant vu la présence d'approximativement 5pieds de sédiments et d'uniquement quelques pouces d'eau.
6. À proximité des plages on devrais aussi interdire de circuler avec les pédalo canot et autre on devrais avoir l'obligation d'entrer l'embarcation par l'extérieur dès quai installer et non par l'intérieur ils sont très souvent dans l'es jambe de ceux que se baignent Pour l'es grande embarcation ce qui est dommage est que seulement ceux qui sont riverain peuvent en avoir Pour pallier à ce problème je considère que la construction d'un gros quai disons 24x24 au centre du lac à utilisation pour tous serait l bienvenue et pour avoir parlé à plusieurs, plusieurs sont du même avis Une restriction des grosse embarcations devrais donc s'imposer pour tous et même. Ceux qui en ont déjà

7. Nous avons un accès direct au lac (partie eau profonde) et jusqu'à maintenant nous n'avons été témoin d'aucun 'débordement' lié à l'utilisation des grandes embarcations. A notre avis, ces dernières : • Sont bénéfiques car elles améliorent l'accès au lac pour plusieurs résidents situé dans la partie en eau peu profonde (i-e : limite le nombre de personne aux plages) • La limite de puissance des moteurs rend la cohabitation avec les autres activités nautique sécuritaire. • Donne accès au lac aux personnes à mobilité réduite. • Outre la navigation en arrière de l'île (partie ou il y beaucoup de sédiments), non aucun impact sur l'environnement. Et, très personnellement, donnent un certain charme bucolique au lac 😊
8. Les nageurs aussi devraient s'identifier pour que l'on les remarque dans l'eau.
9. Un quai flottant ne devrait pas circuler sur le lac. Gardons le droit acquis aux propriétaires concernés, (et non l'adresse), mais n'en ajoutez pas. Restreignez leurs déplacements.
10. Personnellement, nous ne comprenons pas la nécessité d'un moratoire. Nous n'avons jamais vu d'incident sur le lac impliquant un quai mobile ou ponton. Et avec de moteurs électriques, je ne comprends pas comment cela nuirait à l'environnement du lac. Pour nous, c'est tout simplement UN AUTRE règlement qui a été imposé aux riverains par la majorité des non riverains. Nous savons que c'est un beau lac privé et qu'il faut le protéger à tout prix mais encore un autre règlement!
11. Je crois que les personnes qui possède ces grandes embarcations sont respectueux des autres usagers et que la vitesse a laquelle ils se déplacent est sécuritaire. La quantité d'embarcations se limite aux propriétaires riverains qui les utilisent pour se baigner et qui par le fait même désengorge les plages.
12. Personnellement, je crois que ces embarcations permettent à plusieurs propriétaires de se déplacer sur le lac et nager dans des endroits où l'eau est plus belle. J'ai remarqué que cette année, il y avait peu de ponton ou quai flottant qui se promenait. Je crois sincèrement que ces propriétaires respectent les autres embarcations et nageurs.
13. Ont devrait limiter un nombre spécifique de permis annuels pour ce type d'embarcations afin d'éviter le nombre et ainsi limiter les risque d'accident. Aussi, à mon avis, ce type d'embarcation ne devrait PAS AVOIR LE DROIT DE SARRETER tout simplement! Alors cela demanderait une modification du règlement actuel.
14. Éviter les rassemblements de 2 et + de grandes embarcations au centre du Lac. Les autres propriétaires sont dépossédés du Lac, ça devient un gros Beach Club.
15. Le lac est trop petit pour de telles embarcations. C'est une nuisance pour les autres utilisateurs du lac. Le nouveau règlement devrait interdire les nouvelles embarcations de ce type. De plus, pour les 25 embarcations existantes, donner un délai de 3 ans pour les sortir du lac.

16. pas de probleme avec les embarcations, doivent etre utilisé inteligement, et limiter la vitesse
17. Comme je suis propriétaire riverain et propriétaire d'un petit ponton électrique, je trouve ça dérangeant de mettre, une fois de plus, tous les propriétaires de ponton ou de quai flottant dans le même bateau... :-) - Depuis la notification il y a 3 ans d'un propriétaire qui réside autour de l'ile, je ne vais plus dans ce secteur. J'ai compris la problématique... - Mon ponton va moins vite que les kayaks et il est beaucoup moins bruyant qu'un pédalo. - Je suis moins dérangeant que bien des propriétaires ou invités qui utilisent les plages... je suis à côté de la plage numéro 3, j'en sais quelque chose. - Nous allons sur le lac en ponton pour profiter du lac et permettre à ma conjointe, qui a une mobilité réduite, d'en profiter également. - Comme c'est une balade, je suis à +/-30% de la vitesse maximale... presque moins vite qu'un pédalo. - Les vagues causées par le vent sont plus importante que les vagues causés par mon ponton. - Les kayaks ou autres moyens de se promener au tour du lac, proche ou loin de la rive... Je suis sur le bord du lac et peut importe les gens qui passent, je leur dis bonjour... je ne me sens pas dérangé dans mon intimité. Il faut simplement être un peu compréhensif et se respecter. S'il y a des gens sur le quai (personnel ou les plages), je passe plus loin. S'il y a un nageur, je passe plus loin. - Pendant la pandémie, il y avait plus de gens sur le lac, mais cet été se fût tranquille. - Je crois que la limitation de la force des moteurs est très bien. - Je crois que les quais flottants sont bénéfiques pour les plages, moins de gens. - Depuis que j'ai acheté, je n'ai jamais entendu parlé d'un incident. - Interdire la navigation autour de l'ile, en ponton, quai, chaloupe à moteur ou pédalo, c'est parfait, car se sont tous des embarcations qui peuvent faire lever le fond dans ce secteur. - Est-ce que le fait qu'un quai flottant immobilisé sur le lac est dérangeant, je ne crois pas. Les gens profitent du lac et c'est agréable de voir le lac vivant. Merci
18. Notre lac devient un lac avec une démarcation très évidente de deux classes de gens
19. Les kayaks et planches passent très près des terrains... donc violent beaucoup plus notre intimité. De plus les quais mobiles, de la façon qu'ils sont fabriqués, font moins de vagues qu'une chaloupe ou ponton.
20. Selon moi, les grandes embarcations qui sont au niveau de l'eau perturbent beaucoup moins l'environnement visuel que celles montées sur de grosses quilles. Elles sont probablement aussi moins effrayantes pour les animaux et les nageurs.
21. Enlevez les chiens des plages et du lac
22. Il faut contourner ces plateformes alors que nous affichons un lac pour petites embarcations. Merci pour ce sondage.
23. Il a déjà trop de règlements à mon avis.

24. Pour ce qui est de l'intimité des riverains les petites embarcations passent beaucoup plus près des rives
25. Bonjour, Ma réflexion autant sur les grandes embarcations que sur la limitation en eau peu profonde doit faire place au bon jugement des utilisateurs plutôt que d'essayer de tout réglementer. Et si règles s'ajoutent qui sera responsable de les faire observer? Comment pourrions nous définir les sections peu profondes? S'approcher au bord de la rive pour y voir la vie au fond ou autre ne devrait pas déranger les riverains. Le lac doit être bénéfique pour tous! J'en profite pour remercier tous les bénévoles et travailleurs pour leur excellent travail!
26. Tout est une question de gros bon sens, si toutes les grandes embarcations sont sur le lac en même temps, alors oui mais si quelques une à la fois, ça ne dérange pas vraiment. Pourquoi faire un règlement pour quelques semaines d'achalandage fort pendant le mois de juillet ? Je me pose la question, je n'ai pas été témoin d'abus ou d'usage excessif de ces utilisateurs. Peut-être alors limiter la grandeur permise plutôt que de priver des futurs propriétaires riverains de s'en procurer une ?
27. liberté
28. Le lac est déjà en fin de vie avec une surpopulation, nous sommes au Lac des Sittelles depuis les années 70, il y a déjà trop de monde et de propriétés et trop d'embarcations sur le bord de l'eau.
29. Seuls les riverains peuvent acheter et utiliser les grandes embarcations. Si j'étais riverain, je serais tenté de m'en acheter une. Je trouve que le dérangement que causent les grandes embarcations est marginalement pire qu'une embarcation plus petite. Je pense que la quantité d'embarcations peut être un plus gros problème que la taille. Bref, je respecterais le droit aux riverains d'avoir une embarcation comme ils le veulent. À moins que ce sondage démontre clairement que ça dérange sérieusement les usagers du lac. Bonne chance avec cette décision.
30. Toutes actions visant à préserver le lac et les animaux y habitant auront mon appui en tout temps
31. Nous avons été à quelques reprises dérangés par le bruit et la musique d'un quai ponton qui venais stationner devant notre chalet pour 1-2 heures à la fois
32. Peut-on considérer limiter la grandeur des quais flottants et des pontons, sans les interdire?
33. Merci de prendre ce temps de nous consulter et de prendre ces actions pour protéger notre lac!
34. A mon avis, il y a trop de règlement à Austin et au lac des Sittelles.
35. En ajout aux droits acquis, L'Association pourrait considérer acquérir 1 grande embarcation rencontrant les normes et en faire la location aux membres qui désirent s'en prévaloir. Ceci pourrait également avoir pour objectif de levée de

fonds pour la Fondation (ex : Frais fixe/location 1/2 ou 1 journée #limité de réservation par saison par membre, réservation par internet…,)

36. Si ces embarcations nuisent au lac alors je suis d'accord pour les restreindre, je ne connais pas trop les impacts de ceux ci sur le lac
37. Il s'agit d'un petit lac fragilisé déjà. Les activités aquatiques sont déjà amplement assez nombreuses. Ces grandes embarcations réservées pour quelques personnes ne sont pas adaptées à notre lac et briment le plaisir de nombreux utilisateurs.
38. On les appel les salons flottants et j'ai un malaise avec leur visite lorsque nous sommes sur le quai ou dans l'eau chez nous…leur présence surtout lorsqu'ils sont plus de 2 personnes, est intimidante, on ne se sent plus chez nous. Le lac est trop petit pour de telles embarcations!
39. Nous ne croyons pas qu'il y ait un problème actuellement avec les grandes embarcations. À l'exception de quelques jours par année où il peut y avoir 5-6 embarcations en même temps, il est très rare de voir plus de 2 ou 3 grandes embarcations en même temps sur le lac. Plutôt que de pénaliser les propriétaires qui possèdent ou voudraient posséder une embarcation de ce type, il serait peut-être plus judicieux de mettre certaines limite de grandeurs pour les futures plateformes ou pontons. Compte tenu de la grandeur du lac, les grandes embarcations et les kayaks, paddle boards et canots, ont toute la place nécessaire pour profiter pleinement du lac en même temps. Cependant, nous croyons que laisser une embarcation sans surveillance devrait être interdit, car cela peut représenter un risque au niveau de la sécurité.
40. Ce lac est vraiment petit avec une population riveraine très dense. A mon avis il serait important de limiter la dimension et le nombre de ce type d'embarcation.
41. Si on interdit la prolifération ou l'usage des grandes embarcations, on va se retrouver avec plus de monde aux plages, ce qui est non souhaitable car elles sont déjà très bondé. Merci pour ce sondage, j'ai hâte de connaître les résultats.
42. Je serais d'avis pour interdire ces embarcations. Le lac est très petit et il suffit qu'il y en ait 3 sur le lac pour ne plus avoir le sentiment d'intimité en paddleboard. Il faut contourner des regroupements d'individus et ceci est déplaisant. Pour ma part, je serais d'avis pour ne plus qu'il y en ait de nouvelles et ne pas permettre aux existantes de jetter l'ancre pour faire du sur place. Merci!
43. Cela deviendrait compliquer de restreindre les zones peu profonde surtout que cela n'est déjà pas commode pour la propulsion. De même qu'il n'est pas facile en période de grande affluence sur le lac de déterminer la réelle provenance des embarcations. Tandis que ce sont réellement des propriétaires riverains qui possèdent une telle embarcation. Je crois par contre qu'il faut continuellement être vigilant sur un plan d'eau. J'ai été en aide en certaines occasions et ce fut apprécié. Ce n'est d'ailleurs pas courant que l'on retrouve plusieurs de ceux-ci simultanément; sur le lac, on parle d'un mois par année.. Pour la question

précédente, on peut se poser plein de question supplémentaire sur tous les éléments qui touchent la protection de notre lac, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de limiter le nombre. Soyons simplement respectueux du partage de notre beau lac et continuons de vivre paisiblement.

44. Tout conducteur d'embarcation à moteur à essence ou électrique (ponton, quai mobile, ...) doit posséder le Brevet d'opérateur nautique. Donc il connaît les lois, les règlements et les mesures de sécurité à appliquer lors de ces déplacements sur l'eau! Je ne suis pas un défendeur de ces embarcations, je préconise plus l'éducation que la répression et à la mise en place de règlements qui en finit plus....
45. Bonjour, le rôle de l'associations n'est pas de restreindre ses membres dans leur activité mais de les sensibiliser sur l'échos système du lac. Les embarcations quelque soit permettent la plus part du temps de réduire le nombre de personne aux plages et/ou déplacement en voiture pour y accéder. La vitesse des grandes embarcations est la plupart du temps inférieure au kayak, planche à voile ou à pagaie, etc. Si une distance minimale devait être imposée dès quai de riverain, elle devra être la même pour toutes les embarcations et nageurs. Imposer une distance de 150 pieds des rives, signifie de créer un corridor de circulation très mince par endroits et augmente la possibilité de causer un incident. Je ne crois pas que l'association est là pour faire la police non plus. A ma connaissance il n'y a pas eu d'incident avec les nageurs, il y a une bonne visibilité et maniabilité sur les grandes embarcations qui permettent de voir et d'éviter les nageurs qui ont des bouées visibles avec eux. La partie peu profonde peut être aussi prisée pour la pêche, restreinte cette partie du lac serait pour l'ensemble des embarcations et pêcheurs. Je répète l'association doit faire de la sensibilisation et non des restrictions pour ensuite être prise à faire la police.
46. je ne vois pas comment restreindre les grandes embarcations pourrait proteger ou preserver notre lac.. Je crois sincerement que la sante future de notre lac est reliee a d'autres enjeux qui ont tres peu a avoir avec les embarcations qui y circulent. Par ailleurs, je crois aussi fermement que tout le monde peuvent profiter de notre beau lac tout en respectant les autres utilisateurs et les riverains simplement par des mesures de simple civisme.
47. À mon avis, tout est question de bon sens…quelque soit l'embarcation utilisée pour être sur le lac et en profiter celle-ci doit prendre en compte le respect des autres utilisateurs …des canoteurs qui se parlent à distance, …des pédalos qui passent près des berges avec les commentaires de leurs utilisateurs, …des gens qui s'arrêtent â l'île pour s'y baigner en oubliant que c'est le refuge principal des huards, …les gens qui se baignent à partir de leur trucs flottants gonflés énormeset y jase tout l'après-midi, … les licornes attachées à des pontons qui vont trop vite… Ça, ça me désole beaucoup plus qu'une plateforme qui avance

doucement, qui rallie des voisins pour un apéro cordial, qui permet de se dégager des plages trop achalandées par période

48. Compte tenu de la faible dimension du lac, les grandes embarcations ne sont appropriées et ils dérangent l'intimité des propriétaires riverains lorsqu'ils circulent ou s'arrêtent longuement à faible distance de la rive.
49. Bonjour j ai mon petit radeau flottant depuis 3 ans et que j utilise pour aller nager longue distance. Merci de m envoyer le formulaire à compléter svp merCi
50. Pourriez-vous nous communiquer les effets indésirables des grandes embarcations à moteur ? J'imagine que c'est surtout une question de soulèvements de sédiments et peut-être multiplication de certaines algues, mais il y a peut-être autre chose et j'aimerais mieux connaître ces enjeux. Merci pour ce travail !
51. On devrait commencer à penser à interdire complètement les quais flottants et pontons en identifiant un délai en terme d'années (ex 3 ans). Et, les grandes structures gonflables devraient être interdites aux plages communautaires. Elles prennent énormément de place dans l'eau. Merci énormément pour ce sondage très pertinent.
52. La dimension des grandes embarcations devrait être limitée; gros groupe= plus de bruit. Aussi après avoir constaté l'ajout de quais flottants cet été je me demande comment le moratoire de février 2022 est appliqué. Belle initiative merci
53. Je vais souvent en kayac et les grandes embarcations vont très lentement. Je ne vois pas de danger. Sauf que tous les nageurs (qui font de grande distance)devraient avoir un flotteur afin de bien les identifier
54. la taille du lac versus les 15 quais flottants et 10 pontons
55. Le lac est sollicité par un nombre de plus en plus grand de propriétaires et de visiteurs. J'ai calculé cet été en faisant le tour du lac qu'il y avait au moins 380 embarcations visibles à partir du lac et ceci ne tient pas compte pas les embarcations aux 4 plages et les embarcations apportées directement aux différentes plages. Si on rajoute en plus des grandes embarcations, cela va devenir désagréable de se promener sur le lac. Je n'ai pas vu de situations dangereuses pour l'instant, mais si on augmente le nombre de grandes embarcations, il sera plus risqué et désagréable de nager de longues distances. J'aimerais ajouter que les riverains ont des quais de plus en plus longs et que cela devient désagréable quand on fait le tour du lac avec une petite embarcation, sans compter que cela est loin d'être attrayant. Merci de votre soucis de protéger notre lac et le plaisir que nous avons de nous y retrouver.
56. Très belle initiative et étonnée qu'il y en est tant! Il tombe sous le sens, que le lac des Sittelles n'est pas le lac Archambault et que les gens qui ont de telles embarcations ne sont pas à la bonne place.
57. Certains pêcheurs trop proches des plages ou sur les quais riverains proche plage.

58. Je pense que les grandes embarcations ne sont pas appropriées. Elles sont trop grosses pour la taille du lac.
59. Les pédalos accrochés aux quais et souvent rempli d'eau stagnante attire les maringouins, j'interdirais les pédalos au quai , mais pour les propriétaires riverains ,si ils sont propriétaires de pédalos , pas de problèmes acrroché à leurs quais
60. Témoin de pollution sonore. Musique très forte à partir d'une grande embarcation.
61. L'arrivé des quais flottant sur notre beau lac est à mon avis une catastrophe. La pollution visuelle ainsi que la violation de notre intimité est problématique. Certains riverains s'installe maintenant avec nourriture et consimmation et musique en face de notre chalet, et y passe la journée. Les plages ont été aménagées pour cela, et devraient être utilisées à cet effet. Il devrait être totalement interdit de pratiquer ce type d'activité
62. Il serait peut-être pertinent de mettre une limite aux dimensions des embarcations.
63. La distance minimum près des rives si vous l'appliquez (intimité) doit être pour toutes les embarcations.
64. Les moteurs électriques devraient être interdit. Ce qui réglerait le problème.
65. Le nombre pourrait légèrement augmenter, mais devrait fonctionner sous la forme de permis annuels permettant à tous les propriétaires riverains de se prévaloir de ce droit. De cette manière, une personne qui a un permis une année devrait laisser la place à une autre l'année suivante. L'association pourrait elle aussi avoir un ponton en location à un quai permettant à tous les propriétaires de le louer une fois durant l'été.
66. On devrait restreindre la dimension des quais flottants et pontons à de plus petites dimensions et établir une règle des combinaisons de quais flottants et quais fixes pour empêcher les riverains de contourner la réglementation actuelle sur les quais fixes pour agrandir leur quais sur la rive.
67. -Les quais flottants s'ancrent et détachent les plantes aquatiques quand ils lèvent la dite ancre. Elles flottent et viennent s'ajouter aux sédiments dans les baies dont celle près du ruisseau du Grand Duc qui a vu une augmentation fulgurante de plantes depuis deux ans - il y a au moins un ponton qui va beaucoup trop vite et cause des vagues causant l'érosion ds berges - La vitesse devrait être limitée - Il y a trop de quais flottants sur notre petit lac - La grosseur devrait être limitée - Ils ne devraient pas avoir le droit de s'arrêter et de s'ancrer du tout sauf chez eux - mon fils et sa conjointe nagent beaucoup dans le lac, à quelques reprises, ils étaient presque entourés de grosses embarcations qui vont trop vite et ne sont pas prudents - il y a un quai flottant avec une gang qui vient et s'ancre souvent devant chez nous pour se baigner plutôt qu'aller aux plages. On entend leurs conversations etc. C'est dérangeant. - Les quais flottants devraient être interdits sur le lac des Sittelles et Oui un règlement - Les moteurs électriques qui propulsent certaines embarcations semblent trop puissants…
68. Les radeaux privés (excluant celles des plages) devraient etre interdits.

69. J'ai eu un quai mobile pendant 2 ans et c'était notre seul moyen d'accès au lac et à la baignade (autrement, il faut prendre la voiture et aller au plage à 4 km de la maison). Je crois que les interdire est inutile, car une fois que tous les propriétaires riverains qui le souhaitent en auront un, il n'y en aura plus d'autres, car ces embarcations ne peuvent pas être remisées sur la terre ferme en hiver, ni utilisées autrement que pour servir de quai. Par ailleurs, si on interdit les grandes embarcations à 50 pieds des rives, il serait bien aussi d'interdire tous les autres gens en planche à pagaie et autres, mais c'est une simple question de savoir-vivre; un bon travail de sensibilisation ne serait-il pas préférable?
70. Problème n’est pas seulement sur les activités aquatiques mais également pollution visuelle!
71. Definir un quota ou un permis pour limiter le nombre, si c’est dommageable pour le lac
72. Un tel règlement risque d'être inconstitutionnel. Et qui imposerait une amande, on a de la difficulté avec les courtes locations, le nombre incessant de constructions, le contrôles des espèces envahissantes, là vitesse sur les rues... jusqu'où irons nous dans la réglementation? Nous sommes tous proprietaires, y compris les riverins. Faut plutôt mon avis des options de durée sur l'eau ou de limite de taille des quais flottants et pontons.
73. Je suis propriétaire riverain sur une autre lac, et rien n'empêche les gens de venir prêt de la rive. Le manque d'intimité sporadique est souvent le prix à payer pour avoir une vue sur une étendue d'eau. Pour ce qui est des embarcations, normalement lorsque propulsées par l'effort physique, les problèmes sont minimes. Les enjeux arrivent lorsqu'on ajoute un moteur, électrique ou non. Merci à vous pour votre travail!
74. je trouve que déjà il y a beaucoup de grosse embarcation, quai flottant, il faut limiter le nombre admissible. c'est tellement agréable de nager ici sans avoir peur de se faire passer sur le corps par un bateau. De plus les bateau avec le moteur même électrique ça remoue le fond de l'eau.
75. L’utilisation des ancres lors de l’immobilisation des embarcations perturbent les fonds ce qui augmente la quantité de sédiments en suspension, l’arrachement et le déplacement des plantes aquatiques envahissantes.
76. J’aime que vous demandez aux membres leur opinion. Je crains que plusieurs nouveaux règlements ont été rajoutés durant les dernières années sans avoir été chercher l’avis des membres. S’il y a beaucoup de règlements, il faut quelqu’un pour les renforcer et les gens jouent à la police au lieu de renforcer le joie de vivre dans cette communaute. Alors merci de nous avoir consulté.
77. Tous les propriétaires devraient avoir le droit d'utiliser des embarcations quelle quelle soient. Il s'agit ici d'un droit qu'on ne peut retirer. Tenter de légiférer par règlement encore n'est pas approprié selon moi. Essayons plutôt de sensibiliser les gens et faire preuve de civisme tout simplement.

78. Limiter le nombre de grandes embarcations à une seule par propriétaire. Déterminer le nombre maximum de ces embarcations que peut supporter le lac et réduire le nombre, si besoin, en ne plus accordant de permis pour celles-ci tant que ce nombre ne sera pas atteint.
79. Il y a déja de grandes embarcations. s'il y a interdiction permanente, qu'advient-il de ceux existants et ceux qui voudraient s'en prévaloir?
80. Concernant la distance minimale à respecter, j’aurais plutôt défini cette distance pour l’ancrage d’une embarcation, en lieu et place d’un passage. Nombreux sont les planchistes et kayakiste qui passent à faible distance de la berge, ce qui me semble tout aussi intrusif qu’un ponton qui passe à cette même distance.
81. En étant riverain a l'année, nous voyons très rarement plusieurs grandes embarcations sur le lac en même temps.

Annexe B Les répondants

Liste des 171 répondants.

Merci à tous d'avoir participé à cette consultation.

Agathe Sabourin	Daniel Racine
Alexandre Dalmau	Daniel Savard
André Clermont	Darykim Cloutier
André Raymond	David Barbier
André Veilleux	David Benchetrit
Ann Burelle	Denis Grenon
Ann Wermenlinger	Denis Jackson
Annie Desrosiers	Denise Patenaude
Annie Flageole	Diane Morin
Annie Morin	Elise Cooper
Antoine Bernier	Ellie Kluka
Arsène Eu Allison Basmadjian	Elodie Latreuille Du Hays Et Benjamin Du Hays
Barry Coates	Émilie Corbeil
Benoit Bouré	Emilio Tanguay
Bernard Hallé	Emmanuelle Poitras
Camille Perron	Eric Cloutier
Caroline Faucher	Éric Goudreau
Cathy Turgeon	Erick Tremblay
Céline Chicoine	Etienne Beaulieu
Chantal Rioux	Evelyne Poirier
Chantale Leclerc	France Corriveau
Charles-Antoine Lessard-Tremblay	France Racine Et Yves Denis
Christian Loiselle	France Tremblay
Christian Viens	François De Broux
Christiane Barnabé	Francois Dorval
Christiane Valcourt	François Gaumond
Claire Blais	François Gobeil
Claude Jacques	François Tourigny
Claude Lacelle	Gaetan Tourigny
Claude Tardif	Geneviève Plante
Claude Tremblay	Ginette Paquette
Colette Charpentier	Gino Carrier
Colin Barbeau	Guy Livernoche

Corinne Cluis	Helene Paquet
Daniel Ballard	Hugo Noiseux Boucher
Daniel Lortie	Irma Moreno
Daniel Nadeau	Isabel Simard
Daniel Pinard	Isabelle Deslandes
Daniel Poirier	Isabelle Desroches
Jacques Leroux	Marcel Girard
Jacques Nadeau	Marcel Lemieux
Jean Lavoie	Marie-Pier St-Louis
Jean Pierre Lemonnier	Martin Guevremont
Jean Roy	Maryse Fredette
Jean-Louis Lassonde	Maryse Lacasse
Jean-Manuel Fiset	Maurice Legault
Jean-Philippe Turgeon	Medhavi Dussault
Jean-Pierre Banos	Melanie Beaudoin
Jean-Pierre Paiement	Michael Soly
Jean-René Pelletier	Michel Darche
Jean-Yves Collette	Michele Savard
J-F Lécaudé	Micheline Beaugrand
Jocelyn Villeneuve	Monique Lacroix
Joel Faucher	Monique Lussier
Johanne Desforges	Myriam Beauchemin
Johanne Gervais	Nancy Desautels
Jonathan Simoneau-Caron	Nancy Illick
Josee Gravel	Nancy Sawyer
Julie Poulin	Nancy Thede
Karine Beaupré	Ostiguy Manon
Karl Bérubé	Patrick Evenou
Laure Pinto	Paul Emile Guilbault
Lionel Arsenaul	Philippe Benoit
Lisabelle Sabourin-Mallette	Philippe Gadoury
Louis Lesperance	Pierre Beaudoin
Louise Boucher	Pierre Bertrand
Louise Brodeur	Pierre Bissonnette
Louise St-Onge	Raphael Petit
Luc Deziel	Raymond Pepin
Luc Joyal	Real Patenaude
Luc Laliberte	Rejean Moreau
Luc Levesque	Richard Deshaies
Luis Carlos Fialho	Robby Royer

Manon Venne	Serge Pharand
Marc Desautels	Sophie Corriveau
Marc Laroche	Sophie Malavoy
Marc Lemieux	Stefanie Linke
Marc Paquet	Stephane Corbeil
Stephanie Mundy	
Stéphanie Tremblay	
St-Hilaire Jacques	
Susan Dell'aniello	
Suzanne Bélair Et Daniel Fafard	
Sylvain Blanchard	
Sylvain Desaulniers	
Sylvain Letendre	
Sylvie Careau	
Sylvie Hamel	
Thierry Cardyn	
Valerie Laferrière	
Veilleux Liette	
Vincent Leclerc	
Yvan Drolet	